

## COMMUNIQUE DE PRESSE

- Mise en examen de deux ex-directeurs du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.  
- La sortie du livre "Les Démons du Crédit Agricole" après "le Crédit Agricole hors la loi"  
De Jean-Loup Izambert et Hugo Nhart

-----

### Une lueur d'espoir pour le fondateur de l'association « SOS VICTIMES DU CREDIT AGRICOLE ».

Mercredi 20 avril 2005, le quotidien Le Monde a rendu publique la mise en examen de deux ex-directeurs du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur révélant une partie des méthodes douteuses utilisées par cette banque. Cette nouvelle constitue pour l'association loi 1901 **SOS VICTIMES DU CREDIT AGRICOLE** un espoir sans précédent dans la reconnaissance publique de son action.

Fondé en 2004, **SOS VICTIMES DU CREDIT AGRICOLE** a pour objectif principal d'informer et de rassembler les personnes physiques ou morales **connaissant des difficultés avec le Crédit Agricole**. Partie d'une situation personnelle et d'un constat d'isolement, la création de cette association se justifie pleinement à la vue du nombre de personnes, familles et professionnels venant témoigner ou chercher des conseils dans leur combat pour conserver leurs biens ou leurs outils de travail. Le site Internet de l'association, [www.sos-victimescréditagricole.org](http://www.sos-victimescréditagricole.org), recense les cas les plus fréquemment rapportés :

- Des problèmes de mises en place des crédits qui empêchent le bon déroulement économique des projets.
- Des difficultés à connaître la justification de créances "prétendues" par le Crédit Agricole ou des déclarations de créances non conforme à la procédure ou aux statuts des caisses du Crédit Agricole.
- Des bases juridiques souvent approximatives ou erronées dans leurs assignations ou conclusions.
- Il en est de même pour ce qui se passe au moment des ventes judiciaires, à la demande du Crédit Agricole, avec intervention de leurs "entités immobilières" : agences immobilières, sociétés de marchand de biens...

Une première attaque de la banque visant à faire cesser l'activité de l'association et à faire fermer son site Internet a été déboutée par une ordonnance du TGI d'Aix en Provence. Mais pour combien de temps ? Une procédure d'appel de leur part doit être jugée en juin 2005.

Ce sont 15 années de procédures judiciaires interminables qui ont mené M. Pons, le président de **SOS VICTIMES DU CREDIT AGRICOLE** à fonder cette association afin de ne plus être seul face à la banque. Ces procédures sont largement détaillées et argumentées sur le site de l'association [www.sos-victimescréditagricole.org](http://www.sos-victimescréditagricole.org).

L'ampleur des dommages subis n'entrave pas, mais au contraire renforce la volonté de se battre et d'informer le plus grand nombre de nos droits.

**CONTACT ET INFORMATIONS :**

**Georges PONS**

Domaine de la Vérane, 13880 Velaux. Tél / Fax : 04 42 74 85 73

[georges.pons@sos-victimescréditagricole.org](mailto:georges.pons@sos-victimescréditagricole.org)

[www.sos-victimescréditagricole.org](http://www.sos-victimescréditagricole.org)